

Info-Normes est publié trimestriellement par le Service de la qualité et des normes de la Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures à l'intention du personnel technique du Ministère.

Info-Normes contient divers renseignements sur les activités liées à la révision des documents normatifs.

Direction : Claude Morin

Coordination à la rédaction et à l'édition : Daniel Hamel

Collaboration : Nicole Beaudet, Théhien Dang-Vu, Gervais Doyon, Yves Gaudreault, Pascale Guimond, François La Fontaine, Yvan Langlois, Johanne Larouche

Conception graphique et infographie : Richard Murray

Révision linguistique : Direction des communications

Pour faire partie de notre liste d'abonnés, pour toute demande de consultation ou de renseignements ou encore pour tout commentaire ou toute suggestion, vous pouvez vous adresser à l'endroit suivant :

Service de la qualité et des normes
 Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures
 Ministère des Transports du Québec
 700, boul. René-Lévesque Est, 23^e étage
 Québec (Québec) G1R 5H1

Téléphone : (418) 643-7724 Télécopieur : (418) 528-1688

Disponibilité des publications

Concernant les documents techniques produits par la Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures qui sont cités dans *Info-Normes* :

1. Les documents et les mises à jour en version papier sont en vente par abonnement aux Publications du Québec.

Téléphone : 1 800 463-2100

2. Les versions complètes des documents en format PDF à jour sont accessibles dans le site Internet des Publications du Québec par l'entremise de la passerelle intranet du ministère des Transports.

Adresse Internet : <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/mtq.php>

SOMMAIRE

■	Publication prochaine du nouveau <i>Guide de préparation des projets routiers</i> ...	2
■	Mise à jour n° 27 de la collection Normes – Ouvrages routiers <i>Tome 1 – Conception routière</i> – 5 ^e mise à jour	4
■	<i>CCDG en bref</i>	
◆	L'édition 2003 du <i>Guide de surveillance</i> s'en vient!	6
■	Dispositifs de retenue – Abolition de la plaque de renfort rectangulaire	7
■	La banque de dessins normalisés modifiables	8
■	<i>GUF</i>	
◆	Évaluations techniques relatives aux nouveaux produits et aux nouvelles technologies	9
◆	Nouveau – Homologation des luminaires	10
◆	Produits récemment homologués	13
■	<i>Trucs et astuces sur le Net</i>	
◆	Transfert d'une partie d'un texte ou d'une image PDF vers un fichier Word	14

Publication prochaine du nouveau Guide de préparation des projets routiers

Par Yvan Langlois, ing.
Service de la qualité et des normes
Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures

Le Service de la qualité et des normes publiera bientôt le nouveau *Guide de préparation des projets routiers*. Ce nouveau guide est très différent du précédent, dont la parution remonte à 1983, car il met l'accent sur l'ordonnancement des activités à réaliser au moment de la conception et de la préparation des projets routiers.

La mise à jour du *Guide de préparation des projets routiers* a été rendue possible grâce à la collaboration de plus de 60 personnes, principalement des représentants des directions territoriales travaillant dans les spécialités suivantes :

- acquisition;
- aménagement paysager;
- arpentage;
- conception géométrique;
- environnement;
- gestion de la circulation;
- hydraulique;
- plans et devis;
- services publics;
- terrassement et structure de chaussée.

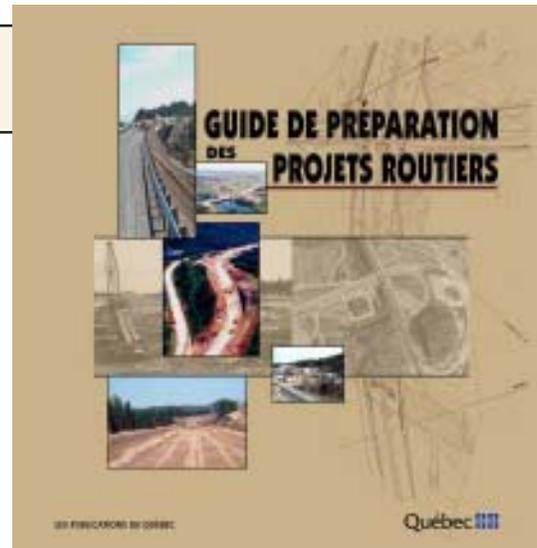
Le guide s'adresse principalement au personnel technique du Ministère tel que les chargés de projet, les ingénieurs et les techniciens, mais aussi aux gestionnaires de première ligne, comme les chefs de service. Il peut également être utilisé par les firmes de génie-conseil qui préparent des projets pour le compte du Ministère.

Le guide est divisé en deux parties distinctes : l'une opérationnelle et l'autre technique.

Partie opérationnelle

La structure de la partie opérationnelle a été établie à partir d'un sondage effectué dans les directions territoriales, afin que le guide réponde le mieux possible aux besoins du personnel du Ministère qui travaille à la conception et à la préparation des projets routiers. Ainsi, le guide a été élaboré en suivant le principe selon lequel la conception finale (profil, drainage, emprise) se termine avec la fin de l'étape *Avant-projet définitif* (étape 3), ce qui correspond, selon le sondage effectué, à la façon de faire dans 80 % des cas. Les informations de la partie technique ont été séparées de celles de la partie opérationnelle, afin de mieux faire ressortir la succession des activités devant être réalisées.

La partie opérationnelle a été élaborée selon un ordonnancement logique de l'ensemble des activités à réaliser au moment de la conception d'un projet routier et la préparation des plans et devis. Elle est divisée selon quatre grandes étapes de réalisation des projets routiers : *Avant-projet préliminaire* (étape 2), *Avant-projet définitif* (étape 3), *Plans et devis préliminaires* (étape 4) et *Plans et devis*



définitifs (étape 5), et chacune de ces étapes se termine par un point de contrôle (PC). Dans cette partie du guide, l'accent est mis sur le processus de conception et de préparation des projets. Chacune des étapes comprend une description des activités préalables, qui concernent la gestion du mandat, la revue du projet et la planification de la réalisation du mandat. À la suite de ces activités, qui sont surtout de nature administrative, sont présentées celles qui sont directement liées à la conception d'un projet routier ou à la préparation des plans et devis, selon l'étape correspondante. Les principales consultations effectuées auprès des divers spécialistes, comme les demandes d'études et les demandes d'autorisations, sont décrites à l'étape de la réalisation où celles-ci doivent être faites. Finalement, cette partie du guide décrit également les activités de contrôle liées à la réalisation d'un projet routier et celles qui sont liées à l'obtention de l'accord des autorités de la direction territoriale et du milieu municipal. Elle comprend aussi un grand nombre de références aux documents du Ministère, aux informations techniques de la seconde partie du guide, ainsi que des adresses électroniques et une série de formulaires adaptés aux besoins de ceux qui réalisent des projets routiers.

Partie technique

La seconde partie du guide contient des informations techniques. Ces informations sont regroupées dans une série d'annexes se rapportant aux spécialités précédemment énumérées. Quelques-uns des textes de cette partie du guide présentent le cheminement des activités à réaliser dans le cadre de l'acquisition d'un terrain, de l'obtention des autorisations environnementales ou du déplacement des équipements de services publics. D'autres textes abordent des sujets techniques très précis comme l'isolation des chaussées, le calcul de la réutilisation des déblais, l'estimation des quantités et des coûts et l'analyse multicritère.

Diffusion du guide

On pourra consulter le guide dans le site Internet des Publications du Québec, auquel on peut accéder par l'entremise de la passerelle intranet du Ministère. La version papier du nouveau *Guide de préparation des projets routiers* sera ultérieurement distribuée par le même organisme. Les utilisateurs du guide pourront aussi s'y procurer les différents formulaires proposés, ainsi qu'un fichier électronique qui pourra être utilisé pour planifier le cheminement des activités de conception et de préparation des projets, et qui reprend les principales activités présentées dans le guide. De plus, ils pourront y trouver deux applications informatiques conçues par le groupe de travail en hydraulique. Une de ces applications, intitulée *Bassin-Fossé-Conduite*, peut être utilisée pour le calcul des dimensions des bassins, des fossés ou des conduites. L'autre, intitulée *Puisard*, permet de calculer l'espacement des grilles de puisard. Le guide d'utilisation de chacune de ces applications sera également dans le site Internet des Publications du Québec.

La mise à jour du *Guide de préparation des projets routiers* a permis d'intégrer au processus de préparation des projets routiers de nouveaux outils de travail ainsi que de nouvelles activités qui pourraient être nécessaires pour la réalisation des projets routiers.

Plusieurs représentants de différentes unités administratives du Ministère ont collaboré à la mise à jour du guide. Le Service de la qualité et des normes désire les remercier tous pour leur précieuse collaboration et leur grande disponibilité.

SOMMAIRE



Mise à jour n° 27 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Tome I – Conception routière

5^e mise à jour

Par Yvan Langlois, ing.

Service de la qualité et des normes

Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures

Le Service de la qualité et des normes a fait paraître, le 15 avril dernier, la cinquième mise à jour du *Tome I – Conception routière*. Le présent article résume les principales modifications apportées.

Cette mise à jour a permis d'introduire de nouveaux critères pour le recouvrement des accotements au chapitre 5 « Profils en travers », d'apporter des modifications à la méthode de conception des entrées industrielles au chapitre 10 « Accès » et de restructurer le chapitre 13 « Dispositifs de retenue » afin d'ajouter la justification des dispositifs de retenue pour chantier et des voies de secours. Nous avons également profité de cette mise à jour pour corriger des textes, apporter des éclaircissements sur le contenu de certains chapitres et procéder à des améliorations dans la présentation des figures et des graphiques.

Chapitre 5 « Profils en travers »

À la section 5.11 « Recouvrement de l'accotement », les critères pour déterminer les accotements à recouvrir ont été modifiés. La version précédente de la norme recommandait le recouvrement de la demi-largeur de l'accotement pour des routes dont le DJMA est supérieur à 5000 véhicules. La modification apportée normalise le recouvrement de la demi-largeur de l'accotement pour les routes avec un DJMA supérieur à 3000 véhicules et dont la circulation lourde représente plus de 300 véhicules par jour ($\text{DJMA} \times \% \text{ lourds}$). Le nouveau texte recommande encore le recouvrement de la demi-largeur de l'accotement, mais il précise également que la largeur minimale à recouvrir est 1 m. Nous avons ajouté deux remarques à cette section. La première concerne le cas des acco-

tements d'une largeur de 3 m, qu'il faut éviter d'asphalter entièrement afin de ne pas encourager leur utilisation comme voie de circulation. Bien entendu, cette remarque ne s'applique pas aux accotements des autoroutes. La seconde remarque concerne le recouvrement de l'accotement lorsqu'il y a des cyclistes sur une route non désignée comme voie cyclable. Dans ce cas, on recommande que la largeur minimale de recouvrement soit 1,5 m.

Chapitre 10 « Accès »

La modification apportée au dessin normalisé I-10-014 « Entrée industrielle » touche la méthode de conception de ce type d'entrée. Ainsi, les rayons indiqués dans la version précédente de la norme ont été retirés. La nouvelle version de la norme propose l'utilisation des gabarits de virage, comme pour la conception des carrefours plans.

Chapitre 13 « Dispositifs de retenue »

La structure de ce chapitre a été complètement revue, afin de faciliter l'intégration de la justification des dispositifs de retenue de chantier et celle des voies de secours. La modification apportée à ce



chapitre permet donc de regrouper dans un même document toute l'information concernant la justification des dispositifs de retenue. Dans le nouveau texte du chapitre, on fait donc la distinction entre les justifications des dispositifs de retenue latéraux, des dispositifs de retenue frontaux, des dispositifs de retenue pour chantier et des voies de secours. Ainsi, les sections 13.4 « Justification des dispositifs de chantier » et 13.5 « Justification des voies de secours » ont été ajoutées à ce chapitre. Les nouveaux textes sur la justification des dispositifs de retenue proviennent du *Tome II – Construction routière*, chapitre 7 « Dispositifs de retenue » et ils seront donc retirés de ce tome au moment de sa prochaine mise à jour.

La justification des différents dispositifs de retenue et celle des voies de secours sont présentées sous la forme de considérations générales et de considérations d'installation. Bien entendu, l'information qu'on trouve dans ce chapitre est complétée par celle du document *Dispositifs de retenue – Guide d'application des normes* et celle du *Tome II – Construction routière*, chapitre 7 « Dispositifs de retenue ».

Autres modifications

La mise à jour a aussi permis d'apporter des modifications mineures. Ainsi, au chapitre 4 « Éléments de la route », l'information relative à la forme du fossé et à son emplacement par rapport à la rencontre des pentes du talus de remblai et du talus de déblai a été enlevée. La section 4.1.6 a été renommée « Talus de déblai et de remblai, berge et terre-plein ». Le texte de cette section a été réaménagé, et les notions de talus intérieur de déblai ou de remblai y ont été enlevées. Cependant, ces notions ont été reprises dans les figures qu'on trouve dans ce chapitre.

Au chapitre 8 « Carrefours plans », afin de faciliter l'utilisation des abaques pour la justification des voies de virage à gauche, nous avons procédé à l'ajout d'une figure concernant le débit dans le sens des virages « Da » et le débit opposé « Do » utilisés dans le calcul du pourcentage critique. Le dessin normalisé I-8-027 « Détail du dessin normalisé 016, fermeture » a été retiré du *Tome I – Conception routière*. Ce dessin se trouve maintenant au chapitre 3 « Danger » du *Tome V – Signalisation routière*, où il porte le numéro V-3-020.

Au chapitre 9 « Carrefours dénivelés », une note a été ajoutée à la figure 9.5–1 « Distance (L) entre des entrées et des sorties », où l'on précise que les distances d'entrecroisement souhaitables et minimales correspondent aux distances mesurées entre les extrémités des musoirs marqués des entrées et des sorties.

Pour savoir comment vous procurer un document ou une mise à jour, voir l'encadré « Disponibilité des publications » en page frontispice du présent *Info-Normes*.



L'édition 2003 du *Guide de surveillance* s'en vient!

Par François La Fontaine, ing. , M. Sc. A.
Service de la qualité et des normes
Direction du soutien à l'exploitation
des infrastructures

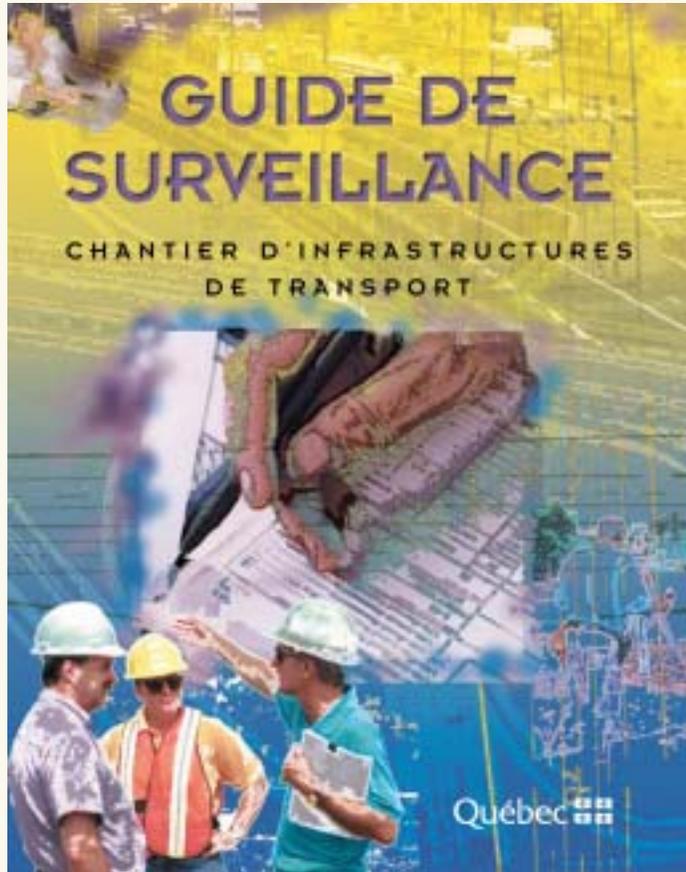
Le *Guide de surveillance – Chantier d'infrastructures de transport* est l'outil de travail proposé par le Ministère au surveillant de chantier d'infrastructures de transport, en construction ou en réparation.

Ce guide traite en particulier des responsabilités du surveillant, de la gestion de l'information, de l'assurance de la qualité et de l'administration financière du contrat, et cela, depuis la mise en chantier jusqu'à la fin du contrat.

La publication de l'édition 2003 du *Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – Construction* (CCDG) entraînait forcément une révision du guide. L'édition de 2003 sera donc le résultat d'une mise à jour de la version publiée en 1997, destinée à l'harmoniser avec le CCDG 2003. Elle reflète les importants changements introduits dans ce dernier ouvrage après la réforme entreprise en 2000. Des modifications ont d'ailleurs été apportées dans les parties de l'ouvrage qui traitent de l'assurance de la qualité, en conformité avec le *Guide de gestion des contrats de construction exigeant la norme ISO*, lorsque le contenu du *Guide de surveillance* concerne ce type de contrat.

On pourra consulter l'édition 2003 de ce guide dans le site Internet des Publications du Québec, auquel on peut accéder par l'entremise de la passerelle intranet du Ministère. La version papier du nouveau *Guide de surveillance – Chantier d'infrastructures de transport* sera ultérieurement distribuée par le même organisme.

Pour plus de renseignements sur le sujet, veuillez communiquer avec M. Frédéric Pellerin, du Service de la qualité et des normes, soit au (418) 644-3962 ou, par courriel, à fpellerin@mtq.gouv.qc.ca.



Dispositifs de retenue

Abolition de la plaque
de renfort rectangulaire

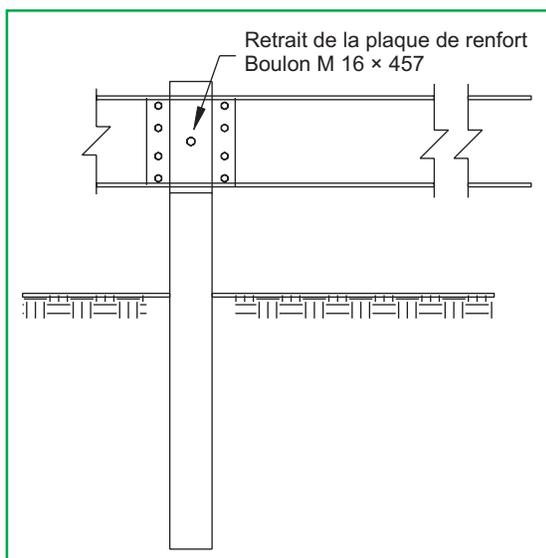
Par Pascale Guimond, ing.
Service de la qualité et des normes
Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures

Après une vérification menée par le comité de normalisation *Dispositifs de retenue et de sécurité*, il s'avère que les plaques de renfort rectangulaires de 4,7 mm x 44 mm x 76 mm présentées dans les dessins normalisés du *Tome II – Construction routière*, chapitre 7 « Dispositifs de retenue » ne sont plus souhaitables pour le bon fonctionnement de la glissière de sécurité semi-rigide avec profilé à double ondulation. Les renseignements recueillis démontrent en effet que l'enlèvement de ces plaques entraîne un gain en sécurité appréciable pour les usagers de la route, sans avoir d'effet négatif pour ce qui est de l'entretien hivernal des dispositifs.

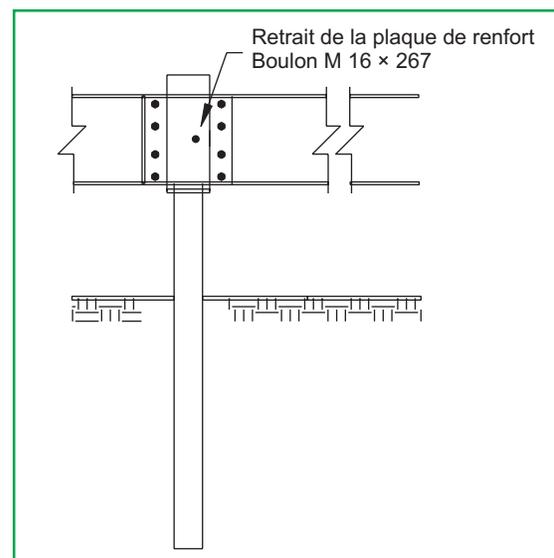
Dans une note adressée aux directeurs territoriaux le 26 mars 2003, la DSEI vous informait que ces plaques ne devaient plus être utilisées pour les nouvelles installations de glissières de sécurité semi-rigides avec profilé à double ondulation sur poteaux de bois ou d'acier. Cette décision entraîne des modifications aux dessins normalisés II-7-007 à II-7-019 du *Tome II – Construction routière*, chapitre 7 « Dispositifs de retenue ». Des normes provisoires pour les dessins normalisés II-7-007, II-7-009, II-7-018 et II-7-019 ont été transmises avec cette note.

En ce qui concerne les glissières de sécurité de ce type qui sont présentement installées sur le réseau, l'enlèvement des plaques de renfort devra être effectué au moment des travaux d'entretien ou de reconstruction. Pendant ces travaux, une attention particulière devra être portée au modèle des boulons, de façon à s'assurer que ce sont bien ceux qui sont prévus à la norme NQ 3315-112.

Pour plus de renseignements sur le sujet, veuillez communiquer avec M. Pierre Desmarchais, du Service des technologies d'exploitation, au (418) 646-2290 ou, par courriel, à pdesmarchais@mtq.gouv.qc.ca.



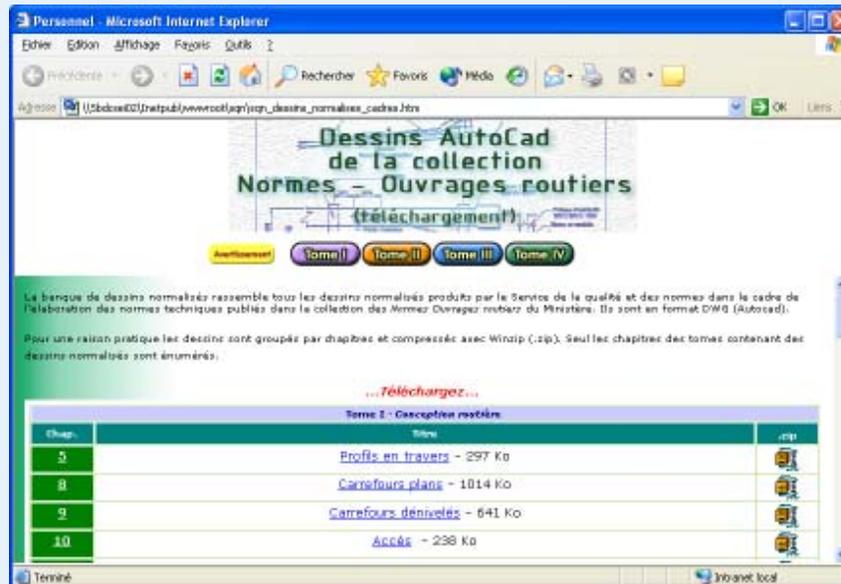
Installation sur poteaux de bois



Installation sur poteaux d'acier

LA BANQUE DE DESSINS AutoCad DE LA COLLECTION NORMES - OUVRAGES ROUTIERS

Par **Johanne Larouche, T.A.A.G.**
Service de la qualité et des normes
Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures



Les dessins normalisés qui illustrent les normes techniques de la collection Normes – Ouvrages routiers, plus particulièrement ceux des tomes I à IV, sont créés au moyen du logiciel Autocad.

Nous actualisons la banque de dessins à chaque mise à jour des tomes I à IV. Cette banque est le reflet de la collection en version papier et en version électronique, qui est en ligne dans le site Internet des Publications du Québec.

Ces dessins en format DWG sont mis à la disposition de tout le personnel du Ministère par l'entremise du site intranet de notre direction.

Nous incluons désormais les dessins des normes provisoires dans la banque de dessins. Vous les reconnaîtrez facilement, car nous avons ajouté « norme provisoire » au nom des dessins. Ils se trouvent toujours dans le fichier .zip du chapitre concerné. Comme l'indiquent leurs noms, ces dessins seront provisoirement placés dans la banque de dessins, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine mise à jour.

Les dessins sont regroupés par chapitres et ils sont compressés au moyen du logiciel Winzip afin de réduire le temps de téléchargement.

Vous pouvez accéder à la banque de dessins à l'adresse du nouveau site de la DSEI : www.intranet-dsei, sélectionner **Produits et services > Normes techniques > Dessins AutoCad de la collection Normes – Ouvrages routiers (téléchargement)**.

Pour plus de renseignements sur le sujet, veuillez communiquer avec M^{me} Johanne Larouche, du Service de la qualité et des normes, au (418) 643-7737 ou, par courriel, à jlrouche@mtq.gouv.qc.ca.



Direction des contrats et des ressources matérielles

Responsable : Théhien Dang-Vu, ing., coordonnateur ministériel

Téléphone : (418) 644-2368

Évaluations techniques relatives aux nouveaux produits et aux nouvelles technologies

Dossiers faisant l'objet d'un suivi technique pendant le premier trimestre de 2003

Dossier	Sujet	Demandeur	Remarques
GUF 0534	RemovAll (*) Décapant à base d'eau biodégradable, non toxique et ininflammable. Voir photos.	Agence manufacturière RTP	Une première évaluation est en cours au laboratoire du SMI.
GUF 0531	Contrôleur Rexroth 440 (*) Système de contrôle pour l'épandage de fondants ou d'abrasifs.	Rexroth Bosch Group	Intérêt confirmé : le CGER est à terminer l'évaluation de ce produit.
GUF 0529	Balise tubulaire B-200 (*) Fabriquée de polyéthylène avec base en flancs de pneus recyclés. Voir photos.	Trafic Innovation Inc.	Le fournisseur est invité à proposer son produit aux CS en vue de le faire évaluer par le STE.
GUF 0521	Glissières (**) Utilisation de glissières recyclées L'utilisation de glissières de sécurité recyclées.	Alex Environnement Inc.	L'efficacité du procédé de décapage ayant été démontrée, l'expérimentation porte maintenant sur la réutilisation de la glissière.
GUF 0519	Machine R.P.-1 (*) Équipement pour la pose des membranes d'étanchéité de type III.	Étanchéité R.P. Inc.	Première évaluation réalisée par la Direction des structures.
GUF 0513	Émetteur radio transport 2000 (***) Dispositif fonctionnant sur la bande MF.	Radio Transport 2000	Produit jugé adéquat pour diffuser des indications aux automobilistes à l'approche d'un chantier de construction.
GUF 0508	Eco-Lisse (*) Produit enlevant les graffitis sur toutes les surfaces lisses.	Éco-Graffiti Inc.	Potentiel d'utilisation évalué par la Direction des structures au cours de l'été 2003.
GUF 0180	Bandes d'étanchéité Stopo N° 26565 (***) Bandes pour joints de culée.	Stopo	La Direction des structures recommande ce produit. Sa pose doit être faite selon le guide d'installation du fournisseur.

(*) **Produit d'intérêt** : produit présentant un intérêt pour le MTQ et qui a été soumis à une évaluation préliminaire.

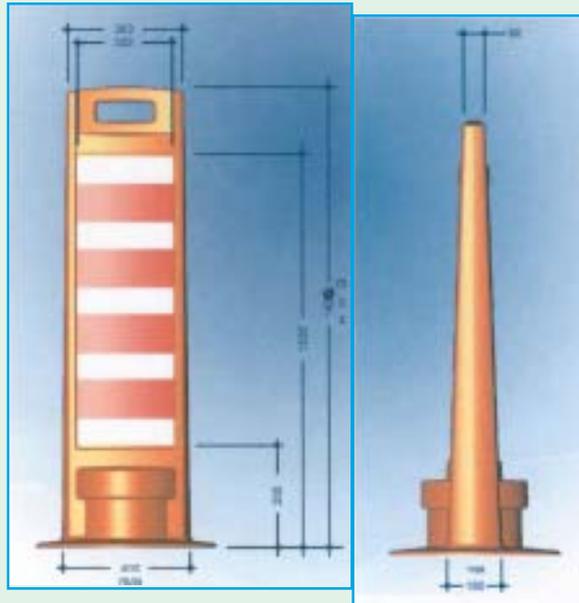
(**) **Produit expérimental** : produit soumis à une évaluation technique ou à une expérimentation en vue de déterminer son potentiel d'utilisation ou sa qualité à l'usage.

(***) **Produit éprouvé** : produit dont le potentiel d'utilisation ou la qualité à l'usage ont été confirmés.

GUF O534 RemovAll



GUF O529 Balise tubulaire B-200



SOMMAIRE



Nouveau

Homologation des luminaires

Par Yves Gaudreault, ing.
Service de l'électrotechnique
Direction des structures

Dans le but de faciliter l'achat des luminaires pour l'éclairage routier et d'en assurer la qualité, ainsi que pour maintenir l'uniformité au sein du Ministère et l'équité envers les fournisseurs, le Service de l'électrotechnique (SEL) de la Direction des Structures, en collaboration avec la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM), a procédé à l'approbation des luminaires par le processus d'homologation gouvernemental.

1. Mise sur pied des programmes d'homologation

Ce projet a été mis sur pied il y a déjà plusieurs années par la Direction générale de Québec et de l'Est (DGQE). À l'époque, la première étape, la détermination du besoin, avait été réalisée, mais le projet était resté latent jusqu'à récemment. La création, à la Direction des structures, du Service de l'électronique a favorisé la relance du projet depuis le début.

Après discussions sur les modalités de mise en œuvre, les tâches, les responsabilités, une présentation est faite au SEL par le GUF en septembre 2001, et le projet est lancé. Deux programmes sont alors menés de front : le HOM 6210-301, pour les luminaires profilés pour l'éclairage routier, et le HOM 6210-304, pour les luminaires ronds pour l'éclairage routier. Devant l'importance des besoins en matériel et les travaux routiers qui étaient mis en chantier par le Ministère, on décide de donner priorité au projet et d'accélérer le rythme. Le 24 juin 2002, la publication des appels d'offres est faite sur MERX, et une rencontre avec les fournisseurs intéressés a lieu le 27 juin 2002 afin de préciser les demandes : il s'agissait d'une première dans le domaine de l'éclairage, à la fois au Ministère et chez les fabricants. Après cette rencontre, et pour donner suite à des demandes formulées par les fabricants, certains points techniques du programme ont été revus afin de les ajuster aux standards de l'industrie. Les résultats de ces travaux ont entraîné l'ajout de deux addendas au programme 301 « Luminaires profilés » et de un au programme 304 « Luminaires ronds ».

En réponse aux appels d'offres pour des luminaires profilés, sept fabricants ont soumis des demandes d'homologation, pour un total de 20 modèles différents. Quatre fabricants resteront en lice et verront leurs modèles homologuer. À ce jour, le Ministère dispose d'une banque de huit modèles.



6210-301 – Cooper modèle OVV

6210-301 – GE modèle M400
Catégorie « AP »6210-301 – Lumec-Schreder
modèle Hélios HBM

Le programme d'homologation a en outre permis d'ajuster et de mettre à jour les spécifications afin d'inclure une nouvelle catégorie de luminaires profilés, plus décoratifs et plus modernes, soit la catégorie « BP ».

En ce qui concerne l'appel d'offres pour les luminaires ronds, seulement trois fabricants ont participé au programme, le marché étant beaucoup plus restreint. De ce nombre, un seul a répondu à toutes les exigences du programme. Le Ministère doit donc composer avec un fournisseur unique cette année. On peut prévoir que les deux autres fabricants présenteront de nouveaux modèles pour homologation au cours de la prochaine année¹.

6210-304 – GE modèle HMAA
Catégorie « BR »6210-301 – GE
modèle Nexell
Catégorie « BP »

2. Évaluation technique des luminaires

C'est le SEL qui est chargé d'évaluer les caractéristiques techniques des luminaires. Les rapports des analyses sont ensuite apportés au comité ministériel d'homologation, formé spécifiquement pour ce programme. C'est ce comité qui détermine si un modèle peut être homologué.

Au cours de l'exercice 2002, le comité s'est réuni trois fois : en juin 2002 pour lancer les programmes, en novembre 2002 pour faire les derniers ajustements aux critères du programme et en janvier 2003 pour procéder à l'analyse des

1. Au moment de la rédaction de cet article, un fabricant qui avait participé au programme 2002 s'était inscrit à celui de 2003.

soumissions et des rapports d'évaluation en vue d'établir la liste des produits homologués. Ce comité, multidisciplinaire et multisectoriel, est composé de huit membres, qui viennent du Service des projets de la DT des Laurentides-Lanaudière et de la DT de l'Île-de-Montréal, du Service de la gestion des ressources matérielles, du Service de la qualité et des normes, du GUF et du SEL.

Parmi les difficultés à surmonter, signalons que l'industrie du luminaire est en grande partie constituée de fabricants américains qui ont des représentants au Québec. Ces représentants, dont la fonction principale est la mise en marché des produits, doivent se référer aux autorités compétentes aux États-Unis pour tout ce qui a trait à la conception des appareils. Il est par conséquent difficile de faire valoir les priorités et les exigences du Ministère auprès de ces géants de l'industrie. Cette caractéristique du marché a des répercussions sur les échéanciers, notamment ceux qui ont trait à la présentation des documents techniques et à celle des prototypes. C'est ainsi que ce qui devait prendre deux semaines a pris deux mois!



Local de vérification – SEL

Malgré cela, il ne s'est écoulé qu'un peu plus de sept mois entre la date de publication des appels d'offres et la date de parution des listes des modèles homologués qui sont disponibles, notamment dans le site intranet du GUF et, depuis avril 2003, dans le site Internet du Ministère. Ainsi, en ajoutant le temps de préparation des programmes et des documents techniques nécessaires à l'évaluation, la démarche s'étend sur environ une année.

3. Effets du processus d'homologation

Certains fabricants ont démontré de la réticence devant un tel changement dans notre processus d'approvisionnement, mais, en peu de temps, ils ont compris le besoin d'adhérer à un tel programme afin que leurs produits conservent la priorité de jadis.

À la suite de la mise en vigueur d'un programme d'homologation, les fournisseurs qui désirent que leurs luminaires soient désormais utilisés dans les projets du MTQ doivent démontrer que leurs produits satisfont toutes les exigences techniques en appuyant leurs demandes par des rapports d'essais reconnus. Le Ministère doit s'assurer d'avoir la preuve avant usage que les luminaires acceptés sont sécuritaires pour chacune des applications auxquelles ils sont destinés.



6210-301 – American Electric
modèle SC114
Catégorie «AP»
génération à réflecteur

Rappelons, que depuis deux ans, il n'y avait plus qu'un seul soumissionnaire aux appels d'offres de la Direction des contrats et des ressources matérielles (DCRM). L'homologation des luminaires permet maintenant à d'autres fournisseurs de soumissionner aux appels d'offres de la DCRM. Cette nouvelle situation a nécessité certains ajustements en vue d'adapter les pratiques du Ministère aux exigences et aux tendances du marché, sans réduire le niveau de qualité et sans faire de compromis sur la sécurité et sur le confort des usagers de la route. Le Ministère demeure la référence sur le marché québécois, et plusieurs municipalités suivent encore ses exigences et ses normes pour leurs achats.

Le programme d'homologation des luminaires est systématiquement mis à jour annuellement. Par contre, un fournisseur peut en tout temps présenter une nouvelle demande au Guichet unique de qualification des produits et des fournisseurs (GUF), où s'effectue la coordination des programmes d'homologation. La liste des produits homologués est révisée au besoin pour tenir compte de nouveaux produits ou de d'autres modifications.



Produits récemment homologués

Responsable : Théhien Dang-Vu, ing., coordonnateur ministériel
Téléphone : (418) 644-2368

Programme d'homologation	Produit et description	Fournisseur (fabricant)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : M250 R2 (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,07 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation: 2003-01-22	Éclairage Hi-Tech Inc. (GE Lighting)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : M400 (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,13 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation: 2003-01-22	Éclairage Hi-Tech Inc. (GE Lighting)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : NEXELL (Catégorie : BP / EPA (m ²) : 0,099 / distributions photométriques minimales : II) Date d'homologation: 2003-01-22	Éclairage Hi-Tech Inc. (GE Lighting)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : OVY (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,047 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation: 2003-01-22	Éclairage Cooper
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : SC114 (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,083 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation : 2003-01-22	Éclairage Dimension Plus (American Electric Lighting)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : SC126 (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,12 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation : 2003-01-22	Éclairage Dimension Plus (American Electric Lighting)
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : HBS (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,13 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation : 2003-01-22	Lumec-Schröder
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-301	Modèle : HBM (Catégorie : AP / EPA (m ²) : 0,147 / distributions photométriques minimales : II et III) Date d'homologation : 2003-01-22	Lumec-Schröder
Luminaires profilés pour l'éclairage routier HOM 6210-304	Modèle : HMAA (Catégorie : BRAP / EPA (m ²) : 0,23 / distributions photométriques minimales : II et V) Date d'homologation : 2003-01-22	Éclairage Hi-Tech Inc. (GE Lighting)
Peinture alkyde pour le marquage des routes HOM 8010-201	Peinture jaune (Code du fabricant : 462-784) Date d'homologation : 2003-01-20	Société Laurentide Inc.

Programme d'homologation	Produit et description	Fournisseur (fabricant)
Peinture alkyde pour le marquage des routes HOM 8010-201	Peinture jaune (Code du fabricant : 618-526) Date d'homologation : 2003-01-20	La Compagnie Sico Inc.
Peinture à base d'eau pour le marquage des routes HOM 8010-301	Peinture blanche (Code du fabricant : 172-238) Date d'homologation : 2003-01-20	Société Laurentide Inc.
Peinture à base d'eau pour le marquage des routes HOM 8010-301	Peinture blanche (Code du fabricant : LRM2000W01) Date d'homologation : 2003-01-20	C. S. E.
Peinture à base d'eau pour le marquage des routes HOM 8010-301	Peinture jaune (Code du fabricant : 172-239) Date d'homologation : 2003-01-20	Société Laurentide Inc.
Peinture à base d'eau pour le marquage des routes HOM 8010-301	Peinture jaune (Code du fabricant : LRM2000Y02) Date d'homologation : 2003-01-20	C. S. E.

Trucs et astuces sur le Net

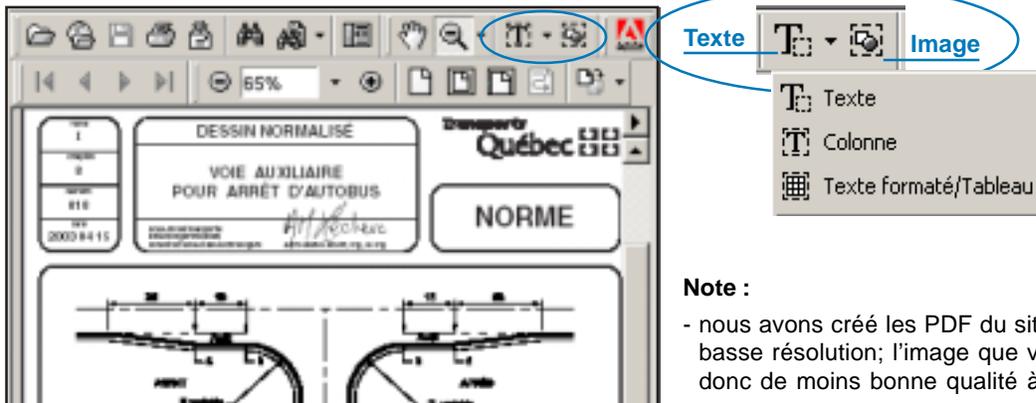
Transfert d'une partie d'un texte ou d'une image PDF vers un fichier Word

Par Nicole Beaudet, T.A.A.G.
Service de la qualité et des normes
Direction du soutien à l'exploitation des infrastructures

Lors de l'élaboration de différents travaux, certains voudraient utiliser des éléments d'un fichier Acrobat (PDF) qui se trouve dans le site Internet des Ouvrages routiers aux Publications du Québec à l'adresse <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/mtq.php>.

Pour ce faire, il suffit de sélectionner le texte ou l'image dans le PDF, de copier et de coller l'information désirée dans un fichier Word.

Lorsque vous avez à l'écran le texte ou l'image désiré, il suffit d'utiliser le bon outil, soit les boutons **Texte**, **Colonne** ou **Image**. Par la suite, *sélectionner, copier et coller* la sélection dans un fichier Word.



Note :

- nous avons créé les PDF du site Internet en basse résolution; l'image que vous copiez sera donc de moins bonne qualité à l'impression.